

PARCEQUE LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS,
CHACUN S'ENGAGE AUX RESPECTS DE CES REGLES

- 1- JE PRENDS CONNAISSANCE DE TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES A LA SECURITE A MON POSTE DE TRAVAIL (CONSIGNES, MOYENS DE SECOURS, ETC)
- 2- JE M'ENGAGE A RESPECTER LE REGLEMENT INTERIEUR ET LES CONSIGNES DE SECURITE DU SITE ET DES CLIENTS ET EN DEHORS DU TRAVAIL (ROUTE- TRAVAUX DOMESTIQUES- ETC.)
- 3- JE PORTE TOUS LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE NECESSAIRE A LA REALISATION DE MON TRAVAIL
- 4- JE M'ASSURE EN PERMANENCE QUE J'UTILISE DU MATERIEL NE PRESENTANT AUCUN RISQUE POUR MA SECURITE
- 5- JE PARTICIPE A L'AMELIORATION CONTINUE EN MATIERE D'OPR (ORDRE PROPRETE RANGEMENT) DE PREPARATION ET DE REPLI DE CHANTIER
- 6- JE PROPOSE DES IDEES AFIN D'AMELIORER LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE TRAVAIL, L'ERGONOMIE, LA SANTE ET LA SECURITE JE SUIS ACTEUR DE PREVENTION ET JE SIGNALE TOUT RISQUE NOUVEAU ET TOUTES SITUATIONS DANGEREUSES DANS MON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL A L'AIDE DE LA FICHE OUF
- 7- JE VEILLE A NE PAS METTRE EN DANGER L'INTEGRITE PHYSIQUE DE MES COLLEGUES PAR UN COMPORTEMENT INADAPTE, JE FAVORISE LA VIGILANCE PARTAGEE
- 8- JE RESPECTE LES PRINCIPES DE SECURITE : LE DEVOIR D'ALERTE ET LE DROIT DE RETRAIT
- 9- JE N'UTILISE PAS UN EQUIPEMENT SI JE NE SUIS PAS FORME, HABILITE ET AUTORISE
- 10- J'INTERVIENS LORSQUE JE CONSTATE UN NON RESPECT DES REGLES DE SECURITE : VIGILANCE PARTAGEE



SSE2013

Politique Sécurité Santé et Environnement

EDHD vise dans toutes ses activités l'excellence en matière de qualité, de sécurité au travail, de santé et de protection de l'environnement.

La politique santé sécurité d'EDHD est structurée autour de 5 règles de base

La mise en œuvre de notre politique contribue à la performance globale et durable de l'entreprise. Basée sur la prévention des risques, elle vise à préserver la santé du personnel et à proposer des conditions de travail innovantes. Nos actes et décisions doivent s'y référer en toute occasion. J'exprime à nouveau ici ma conviction que nous devons faire tous les efforts possibles pour permettre à chaque homme et femme d'EDHD de s'assurer de sa sécurité, comme de celles et ceux qui l'entoure.

La politique santé sécurité au travail déployée en 2012 a permis d'obtenir des résultats sécurité très significatifs et la certification MASE pour 3 années. Afin de poursuivre dans cette voie de progrès, la nouvelle politique entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 avec pour fil rouge : « **La gestion des compétences et la formation** » consolide l'approche intégrée Santé Sécurité Environnement.

Notre objectif permanent vise le zéro accident et le zéro impact de nos activités sur la Santé, la Sécurité de nos salariés et la protection de l'environnement. Elle repose sur la responsabilité du management, l'implication de chacun et l'amélioration continue ainsi que la vigilance partagée, essentielle à la dynamique de la sécurité.

Notre société s'engage à réaliser ses activités avec un souci permanent d'améliorer la protection de l'environnement en appliquant les principes de respect des dispositions réglementaires et des recommandations internes. Nous poursuivons nos efforts en matière de réduction et de revalorisation de nos déchets et de la rationalisation des énergies. Notre personnel sera informé et formé sur la nature et les caractéristiques des installations et de leurs effets sur l'environnement

Je m'engage avec le soutien du comité SSE, du responsable QSSE et du CHSCT à la mise en place de cette politique et à son amélioration permanente. Je m'assurerai en permanence que l'ensemble du personnel s'implique de la même manière par son comportement et ses actions et ceci sera visible à travers les programmes de formation, la disponibilité des ressources nécessaires et des audits fréquents.

Fait à Cappelle la Grande, le 28 décembre 2012

Pascal DESIRE

PDG



Yannik SIMON

Responsable QSSE



Thierry TURBOT

Secrétaire C.H.S.C.T.



1. PRÉPARER

Dès la conception, avant le début d'une tâche, identifier les risques pour mieux les maîtriser. La bonne personne à la bonne place. Le bon outil au bon moment.

2. EXPLIQUER

Expliquer les règles de sécurité, définir le rôle et le travail de chacun. Faire comprendre les risques éventuels et donner les moyens de les limiter. Valoriser les échanges sur le lieu du travail.

3. RESPECTER

Respecter les règles, l'usage des équipements de protection collectifs et individuels, les procédures de prévention, sa propre sécurité et celles des autres.

N'OUBLIEZ JAMAIS LA VIGILANCE PARTAGÉE !

4. ANALYSER

Créer " l'état d'esprit " sécurité dans la vie de tous les jours. Observer, analyser, écouter, utiliser le retour d'expérience, signaler toute situation à risque. Se parler, c'est déjà progresser.

5. AMÉLIORER

Se fixer des objectifs. Prendre les mesures qui s'imposent, encourager l'initiative de chacun pour mieux adapter les équipements et postes de travail.